

DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF NATIONAL D'ÉVALUATION (DNE)

JUIN 2025



ISBN : 92 – 9133 – 191 – 0



pasec
Programme d'analyse des systèmes
éducatifs de la confemen

AVANT-PROPOS

L'évaluation des apprentissages constitue aujourd'hui un levier essentiel pour améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes éducatifs. Consciente de cet enjeu majeur, la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) a engagé, depuis sa 51^{ème} session ministérielle tenue à Maurice en octobre 2004, une dynamique ambitieuse visant la mise en place et le renforcement des Dispositifs Nationaux d'Évaluation (DNE) dans États et gouvernements membres.

Dans ce cadre, la CONFEMEN, à travers son Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), a initié et coordonné la conduite par un consortium d'experts de diagnostics approfondis des DNE dans treize pays participants à l'évaluation PASEC2024 dont le Burundi. Ce diagnostic a été possible grâce au soutien précieux de l'Agence Française de Développement (AFD). Il a permis l'identification précise des forces, faiblesses et opportunités du dispositif d'évaluation à grande échelle des apprentissages, afin d'en renforcer significativement la fonctionnalité et l'efficacité.

Le présent rapport du diagnostic a été produit à cet effet et validé par le pays. Ce rapport présente les résultats et comporte une stratégie de renforcement du DNE assortie d'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Nous espérons que ledit rapport servira non seulement d'outil stratégique aux décideurs politiques, aux acteurs et partenaires éducatifs, mais aussi qu'il stimulera une collaboration renforcée et un échange fructueux d'expériences et de bonnes pratiques au niveau du pays. La

synergie d'actions permettra de garantir une éducation de qualité pour tous à travers des politiques, réformes et pratiques éducatives efficaces, fondées sur une meilleure exploitation des résultats issus des évaluations des apprentissages solides et fiables.

Pr Abdel Rahamane BABA-MOUSSA
Secrétaire général de la CONFEMEN

REMERCIEMENTS

Le présent rapport n'aurait pas été possible sans la précieuse contribution de personnes et de partenaires de l'éducation. L'équipe du PASEC tient à souligner leur appui et à les remercier pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés lors de la réalisation du diagnostic et de la finalisation de ce rapport.

L'équipe du PASEC tient particulièrement à remercier les personnes des équipes suivantes qui ont aidé à la production du rapport :

- L'équipe nationale PASEC
- L'équipe du Bureau des évaluations du Système Educatif (BESE) burundais

Nous apprécions hautement l'accompagnement de M. Ndereyimana Serge, Correspondant national de la CONFEMEN et de **M. Manengeri Patrice**, Responsable de l'équipe nationale PASEC lors de la mission relative au diagnostic du DNE, sans oublier les contributions de l'équipe du ministère en charge de l'Education lors de la mission de finalisation du rapport.

Equipe pour la production du rapport

Ce rapport a été produit par la CONFEMEN à travers son Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) dans le cadre de l'appui que le Programme apporte aux pays pour la mise en place et le renforcement de Dispositifs nationaux d'évaluation solides et pour donner suite aux recommandations de la 51^{ème} session ministérielle.

Equipe du PASEC

Hilaire Hounkpodoté,

Coordonnateur

Adama Bologo, Chargé de projet au PASEC pour l'appui aux DNE

Bassile Tankeu,

Chef de la division « Statistiques, analyse des données et études » du PASEC

Labass Lamine Diallo,

Chef de la division « Conception des instruments, collecte des données et renforcement des capacités » du PASEC

Ousmane Birba,

Conseiller technique au PASEC

Seydou Garba Hamidou,

Conseiller technique au PASEC

Tchindebé Berkeunbé,

Conseiller technique au PASEC

Valérie Vinuesa,

Conseillère technique au PASEC

Fatimé Zara Boukar,

Conseillère technique au PASEC

Khady Mbaye Camara,

Assistante administrative principale au PASEC

Penda Seck Fall Diouf,

Assistante administrative au PASEC

Ulrich Tadajeu Kenfack,

Attaché de communication au PASEC

Expert/Consultant chargé de la conduite du diagnostic

Hichem Chebbi

Relecture du rapport :

Professeur Abdoulaye Berté

Edition et mise en page :

Mme Céline Lequeux

Le diagnostic a été financé par l'Agence française de développement (AFD).



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
1. Déroulement du diagnostic	8
1.1. Les activités menées	9
1.2. Méthodologie de collecte des données et des informations	11
1.3. Difficultés rencontrées	13
2. Résultats du diagnostic	14
2.1. Cartographie du DNE	15
2.2. Points forts et points faibles	24
2.3. Besoins en ressources humaines exprimés par le pays	24
2.4. Besoins en renforcement de capacités et en équipements exprimés par le pays	26
3. Stratégie de renforcement du DNE	28
3.1. Indications sur le fonctionnement d'un DNE	29
3.2. Objectifs du DNE	30
3.3. Analyse des forces et faiblesses	30
3.4. Axes stratégiques et actions prioritaires	33
3.5. Plan d'action de la stratégie et son estimation budgétaire	35
3.6. Mécanisme de coordination et suivi-évaluation	41
4. Stratégies proposées pour le financement du (DNE)	42
CONCLUSION	44
Annexes :	45
Annexe 1 : La liste des documents consultés	45
Annexe 2 : Liste des structures contactées	46
Annexe 3 : Liste des personnes interviewées	47
Annexe 4 : Guide de l'entretien	48

INTRODUCTION

Le Burundi, pays enclavé d'Afrique de l'Est, œuvre depuis la fin des conflits internes à stabiliser ses institutions et à promouvoir un développement durable. Dans ce contexte, son système éducatif constitue un pilier essentiel pour consolider la paix et la cohésion sociale. Toutefois, celui-ci reste confronté à des défis majeurs, tels que l'accès inégal à une éducation inclusive et de qualité, des disparités régionales persistantes et un besoin criant de données probantes pour guider les politiques publiques.

Pour répondre à ces enjeux, le renforcement du dispositif national d'évaluation (DNE) s'impose comme une priorité. Ce dispositif, chargé d'évaluer les performances du système éducatif, d'identifier les besoins spécifiques et d'orienter les décisions sur les politiques éducatives, doit être modernisé pour garantir son efficacité et sa pertinence.

La CONFEMEN, lors de sa 51^{ème} session ministérielle, a réaffirmé son engagement à soutenir les États membres dans la mise en place ou le renforcement de DNE robustes, institutionnellement ancrés et dotés de ressources suffisantes. Dans le mémorandum issu de cette session ministérielle, les ministres se sont engagés à :

- faciliter l'établissement d'un dispositif national d'évaluation (DNE) avec un ancrage institutionnel approprié et suffisamment doté en personnel et en ressources ;
- développer, articuler et valoriser ces dispositifs nationaux par le biais d'actions concertées de formation et par l'élaboration d'instruments, afin d'assurer la qualité technique des travaux engagés et permettre une comparabilité internationale des résultats.

Cet accompagnement s'inscrit également dans la continuité des recommandations formulées lors des ateliers des décideurs organisés par la CONFEMEN en mai 2014 et juin 2023.

Ainsi, le rôle essentiel d'un DNE dans le pilotage des systèmes éducatifs est clairement établi. En effet, bien que le DNE soit destiné à aider à la prise de décision pour améliorer la qualité de l'éducation, il doit également :

- favoriser un pilotage basé sur les résultats en produisant des informations stratégiques via des évaluations régulières des apprentissages ;
- articuler ces informations à tous les niveaux du système éducatif, du central au local, en ciblant les besoins spécifiques des acteurs ;
- assurer la comparabilité internationale des données tout en répondant aux enjeux contextuels locaux.

En vue d'appuyer les pays participant à l'évaluation PASEC2024 dans la mise en place ou le renforcement de DNE, la CONFEMEN à travers le PASEC a mis en place un consortium d'experts pour conduire des diagnostics des DNE dans treize (13) pays que sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Sao Tomé, Tchad et Togo. Ce diagnostic poursuit deux objectifs principaux :

- ① analyser le DNE existant en clarifiant ses missions, son ancrage institutionnel, ses interactions avec les autres structures ministérielles et ses capacités techniques ;

- ② proposer une stratégie de renforcement incluant un plan d'action concret et un calendrier prévisionnel, aligné sur les priorités nationales et les standards internationaux.

Ce rapport présente le diagnostic du dispositif national d'évaluation au Burundi, structuré comme suit :

- synthèse du déroulement du diagnostic : activités menées, méthodologie (revue documentaire, entretiens avec les acteurs clés), et défis rencontrés ;
- résultats du diagnostic : fonctionnement actuel du DNE, cartographie des acteurs, besoins en formation et équipements ;
- analyse critique : cohérence du dispositif avec les politiques nationales, limites structurelles et opportunités d'amélioration ;
- stratégie de renforcement : plan d'action priorisé, visant à moderniser les outils, renforcer les capacités techniques et améliorer la gouvernance.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique 2022-2026 de la CONFEMEN, à travers son Programme d'Analyse des systèmes éducatifs (PASEC), qui vise à accompagner les pays dans l'utilisation des résultats d'évaluation pour piloter leurs réformes éducatives. Il entend ainsi offrir des recommandations opérationnelles pour transformer le DNE en un levier central de réforme éducative, contribuant à une éducation équitable et performante pour tous les Burundais.

1

DÉROULEMENT DU DIAGNOSTIC

1.1 LES ACTIVITÉS MENÉES

Au cours de cette mission nous avons mené les activités suivantes :

DATE	ACTIVITÉS	OBJECTIFS
04/11/2024	Entretien avec Monsieur le Correspondant national de la CONFEMEN (CN) et le Responsable de l'équipe nationale PASEC (RN).	Revoir le programme de la mission et le finaliser. Elaborer une stratégie de déroulement de la mission et de mise à disposition des documents souhaités.
05/11/2024	Réunion de travail et entretien avec l'AFD.	Présenter les objectifs de la mission et les attentes du diagnostic. Echanges sur la stratégie de mise en œuvre des activités au cours de la mission. Contributions à l'enrichissement du rapport et mise à disposition des documents.
	Réunion de travail et entretien avec le CN et l'équipe nationale PASEC Et le bureau de la planification.	Présenter les objectifs de la mission, faire le point des attentes du diagnostic et mise à disposition de documents.
06/11/2024	Réunion de travail et entretien avec le Directeur général de l'Enseignement supérieur.	Présenter les objectifs de la mission et les attentes du diagnostic.
	Entretien avec le Directeur général des curricula et de l'innovation pédagogique.	Contributions à l'enrichissement du rapport des structures du ministère et mise à disposition des documents.
07/11/2024	Réunion de travail et entretien avec le Directeur du bureau des évaluations du système éducatif et le Chef de service d'évaluation des acquis scolaires et académiques.	
	Réunion de travail et entretien avec l'Inspecteur général du ministère.	
	Réunion de travail et entretien avec le Chargé de l'éducation de l'UNESCO.	Présenter les objectifs de la mission et les attentes du diagnostic.
08/11/2024	Réunion de travail et entretien avec le Représentant de l'UNICEF, chef de file des partenaires techniques et financiers.	Echanger sur la stratégie de mise en œuvre des activités au cours de la mission, contribuer à l'enrichissement du rapport et mettre à disposition des documents.

DATE	ACTIVITÉS	OBJECTIFS
11/11/2024	Entretien avec le Secrétaire exécutif permanent de la Commission nationale de l'enseignement fondamental et post-fondamental.	Présenter les objectifs de la mission et les attentes du diagnostic. Contribuer à l'enrichissement du rapport et mettre à disposition des documents.
12/11/2024	Réunion et entretien avec le Secrétaire permanent du ministère.	Briefing de la mission est fait lors d'une séance de restitution et les contributions sont recueillies pour l'élaboration de la stratégie.
13/11/2024	2 ^{ème} rencontre avec CN et RN.	
14/11/2024	2 ^{ème} rencontre avec l'AFD, l'UNICEF et l'UNESCO ¹ .	
15/11/2024	Réunion de travail et entretien avec la Spécialiste éducation à la Banque mondiale.	Présenter les objectifs de la mission et les attentes du diagnostic. Echanger sur les premières conclusions de la mission.

Ces rencontres nous ont permis de :

1. collecter d'autres documents fournis par :

le représentant de l'AFD :

- faire le draft d'un projet en cours de finalisation PAQABU², il répond au besoin urgent de soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de sa réforme prioritaire pour le secteur de l'Education. Il est en cohérence avec l'objectif stratégique qui vise à ce que toutes les filles et tous les garçons arrivent à l'école prêts à apprendre et acquérir une éducation de qualité, en cohérence avec les axes d'intervention du GPE.

L'AFD, l'UNICEF et l'UNESCO vont accompagner le gouvernement du Burundi dans sa réalisation.

- Une étude sur la qualité du système éducatif burundais réalisée par l'UNESCO et l'AFD.

La Banque mondiale s'appuiera sur :

- le Projet d'appui à l'Amélioration des apprentissages en début de scolarité (PAADESCO), compétences et facteurs de performance des élèves burundais de 2^{ème} année et 4^{ème} année (situation de référence), rapport final, Octobre 2020 ;
- le Rapport de l'évaluation transversale des acquis en lecture et en mathématiques des élèves de 2^{ème} année et de 4^{ème} année, PAADESCO-SHISHIKARA³, février 2024 ;
- le Livret administrateur de test de 4^{ème} année, évaluation transversale, PAADESCO-SHISHIKARA, décembre 2023 ;
- le Scripte test 2^{ème} année, PAADESCO-SHISHIKARA, novembre 2023 ;
- le Burundi Human Capital Development Project, June 28, 2024 (document interne).

1. Le représentant de l'UNESCO n'a pas pu assister à cette deuxième réunion. Nous l'avons contacté par WhatsApp pour lui présenter les principales conclusions
2. Projet d'amélioration de la qualité des apprentissages au Burundi
3. SHISHIKARA veut dire : tiens bon en Kirundi

2. Le recueil des textes que nous n'avons pas pu trouver en ligne :

- l'ordonnance ministérielle portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Bureau des évaluations du système éducatif ;
- le décret n°100/204 du 17 septembre 2021 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Commission nationale de l'Enseignement fondamental et Post- fondamental ;
- Les termes de référence pour le concours national de certification et d'orientation au post fondamental, édition 2024 ;

La mission de diagnostic du dispositif national d'évaluation du Burundi s'est déroulée à travers plusieurs activités, y compris des entretiens, des réunions et des échanges avec les hauts cadres du ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, ainsi qu'avec des partenaires techniques et financiers. De plus, un partage de documents et de textes de lois a été effectué, notamment ceux qui n'étaient pas disponibles en ligne, afin d'enrichir notre cartographie. Ces efforts collaboratifs ont été essentiels pour identifier les forces et les faiblesses du dispositif national d'évaluation et pour proposer une stratégie de renforcement adaptée.

1.2 MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNÉES ET DES INFORMATIONS

Pour arriver à collecter des données et des informations sur le Dispositif d'évaluation au Burundi, nous avons opté pour :

1.2.1. Une recherche documentaire

Elle nous a permis de collecter des informations pertinentes à partir de documents existants, en vue d'approfondir nos connaissances sur le Dispositif national d'évaluation du Burundi. Pour mener une recherche efficace, nous avons utilisé le moteur de recherche Google.

Les publications sont multiples, nous nous sommes concentré sur les plus actuelles.

- des textes concernant le système éducatif burundais : le « Décret n°100/218 du 20 novembre 2023, portant modification du décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant mission, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (MENRS) ;
- En consultant les références de ce texte nous avons pu sélectionner ceux qui sont d'ordre et dont on a besoin comme : « la Loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant organisation de l'Enseignement de base et secondaire ».
- Ainsi, nous avons pu définir le statut de l'évaluation dans le système éducatif burundais et repérer le Bureau des évaluations du système éducatif burundais et ses missions.

Des publications, comme les rapports et les études concernant le dispositif d'évaluation au Burundi : PASEC2019, et le Pacte de Partenariat pour la Transformation du système éducatif burundais de mars 2024, qui nous ont apporté des précisions sur l'existence des examens nationaux, les concours nationaux et les évaluations spécifiques (PASEC, EGRA, PAADESCO) et la confirmation de l'absence d'une évaluation nationale à grande échelle.

1.2.2. Des entretiens

L'entretien qui a suivi notre recherche documentaire est une étape cruciale dans le processus de réalisation de notre mission de diagnostic. Il nous a permis d'approfondir nos connaissances acquises lors de la recherche documentaire, d'explorer les expériences personnelles des interviewés, de confronter la cartographie réalisée avec la réalité et d'échanger en vue de l'émergence de nouvelles idées de nouvelles idées qui pourront enrichir la compréhension du dispositif d'évaluation burundais.

Un guide d'entretien a été structuré avec des questions ouvertes, permettant aux participants d'exprimer leurs opinions librement, tout en restant centré sur les thèmes principaux.

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des cadres du ministère et des représentants d'organismes internationaux travaillant au Burundi :

- Face à face : puisque nous nous sommes rendus sur place où nous avons pu rencontrer :
 - des cadres du ministère : CN, RN, l'équipe nationale PASEC, Directeur général de l'Enseignement supérieur, le Directeur du Bureau des évaluations et un Chef de service, l'Inspecteur général, le Secrétaire permanent ;
 - des représentants des organismes et partenaires internationaux : le Représentant de l'AFD, le Représentant de l'UNESCO, trois représentants de l'UNICEF (chef de file des PTF) et deux représentantes de la Banque mondiale.
- Par téléphone et messages WhatsApp
- Nos premiers contacts avec le RN et le CN ont été faits par téléphone où nous avons pu organiser le programme des rencontres et les déplacements, et valider certains documents ;

- Pour des raisons de disponibilité, le Directeur général du curricula et de l'innovation pédagogique et le Secrétaire exécutif permanent de la commission nationale de l'Enseignement fondamental et post-fondamental ont été contactés (contactés se met au pluriel) par téléphone.

La méthodologie de collecte de données et d'informations adoptée lors du diagnostic du dispositif national d'évaluation au Burundi repose sur deux approches complémentaires. Tout d'abord, une recherche documentaire a été réalisée, permettant de rassembler des textes de lois clés et des publications pertinentes qui éclairent le cadre réglementaire et les pratiques en matière d'évaluation. Ensuite, des entretiens ont été réalisés, tant en présentiel qu'au téléphone, afin d'approfondir la compréhension des enjeux et des défis liés au système d'évaluation. Ces échanges ont permis de recueillir des perspectives variées de la part des acteurs impliqués, enrichissant ainsi l'analyse et facilitant l'identification de pistes de renforcement du dispositif national d'évaluation.

1.3 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Cependant, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés :

- **réticence au changement** : certains acteurs impliqués dans le système éducatif burundais ont montré une résistance à l'adoption d'un dispositif national d'évaluation (DNE). Cette résistance est justifiée par le fait que l'évaluation n'est pas perçue comme une priorité au sein du système éducatif, ce qui limite l'engagement et la motivation nécessaire pour renforcer le DNE existant ;
- **collecte d'autres informations dans le cadre d'un focus group**. Il nous a été impossible de rassembler les cadres du ministère pour un focus group afin de recueillir des informations qualitatives, d'identifier les désaccords ou les tensions, de comprendre leurs attentes et besoins, et de stimuler l'innovation dans les propositions présentées. Cette situation résulte d'une réticence ressentie de part et d'autre, en plus de leurs emplois du temps chargés ;
- **répartition floue des responsabilités**. Bien que les responsabilités soient théoriquement bien définies dans les textes législatifs, leur mise en œuvre est souvent floue et inefficace. Cela a entraîné une confusion dans le cadre de notre diagnostic concernant les rôles et les attentes de certaines structures impliquées, notamment la Commission nationale de l'Enseignement fondamental et post-fondamental, le Bureau de planification et le Bureau d'évaluation du système éducatif ;
- **le calendrier initial**, élaboré au début de la mission sur la base d'un projet préparé par la CONFEMEN et révisé après consultation avec le CN et le RN, a été largement respecté.

Malgré les obstacles rencontrés, nous avons pu effectuer un diagnostic approfondi et élaborer des actions concertées pour renforcer le dispositif national d'évaluation. L'objectif est d'assurer sa fonctionnalité, son efficacité et sa pertinence dans le contexte éducatif burundais,

2

RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

2.1 CARTOGRAPHIE DU DNE

2.1.1. Cadre institutionnel et organisationnel du DNE

Le cadre institutionnel et organisationnel de l'évaluation des apprentissages du système éducatif burundais est appuyé par⁴ :

a. Le Plan national de Développement du Burundi (PND) 2018-2027 :

- L'orientation stratégique 2 : « développer le capital humain » ;
- L'objectif stratégique 1 de l'axe 5 : « développer un système éducatif performant, conforme aux besoins nationaux et aux normes internationales ».

b. Le Plan sectoriel de l'Education (PSE) 2022-2030 dont les priorités sont :

- amélioration de la qualité des enseignements ;
- amélioration de l'accès et de l'équité ;
- amélioration de la gouvernance sectorielle.

c. Les Recommandations issues des États généraux de l'Education de juin 2022 :

- veiller à la cohérence du continuum des curricula depuis le préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur en impliquant tous les partenaires ;
- veiller à ce que les disciplines constituant les domaines du quatrième cycle du fondamental soient dispensées par des enseignants qualifiés en la matière ;
- renforcer l'enseignement des langues facilitant l'intégration régionale et la mobilité d'emploi des jeunes ;

- mettre en place un plan quinquennal de recrutement du personnel enseignant qualifié et suffisant à tous les niveaux ».

d. Le « Pacte de Partenariat pour la Transformation du système éducatif burundais, 2024 » : « Il est envisagé de mettre en place un dispositif national sur les évaluations des acquis scolaires aux fins de réaliser des évaluations nationales à grande échelle, utilisées à des fins formatives ».

L'évaluation dans le système éducatif burundais est statuée par le chapitre 5 : « de l'évaluation de l'enseignement de base et du secondaire » de la Loi N1/19 du 10 septembre 2013 portant organisation de l'enseignement de base et secondaire et ses articles : 128-129-130-131-132, Ces dispositions définissent :

- l'objectif de l'évaluation ; le contrôle des connaissances dans tous les paliers d'enseignement ainsi que l'atteinte des buts et des objectifs de la politique nationale de l'Education ;
- le public cible ; elle vise l'enseignement fondamental et post fondamental
- l'objet de ces évaluations porte sur :
 - la classe ; les connaissances, les aptitudes et les compétences ;
 - le système éducatif ; sa finalité, son pilotage, ses curricula et les acquis scolaires.
- Les responsables ciblés sont :
 - les enseignants sont responsables des évaluations périodiques dans les classes ;
 - exclusivement, les corps et les structures spécialisés : pour l'évaluation des apprentissages, l'organisation des examens, des tests et des concours.

4. Pacte de Partenariat pour la Transformation du système éducatif burundais, Vers une amélioration équitable et inclusive de la qualité des apprentissages, Mars 2024

Le système⁵ d'évaluation éducatif au Burundi est :

- cadré essentiellement par l'article 132 de la loi n°1/19 du 10 septembre 2013 « L'évaluation du système éducatif porte sur sa finalité, son pilotage, ses curricula et les acquis scolaires » ;
- structuré autour de différentes pratiques évaluatives qui ne répondent pas nécessairement aux mêmes objectifs, ce qui ne permet pas les mêmes analyses. On parle essentiellement des évaluations en classe faites par l'enseignant, les évaluations de fin de cycle ou les examens nationaux et les évaluations spécifiques des acquis des élèves. Mais on souligne l'absence d'évaluation nationale à grande échelle.

Le Burundi s'est doté d'un cadre institutionnel et organisationnel de l'évaluation visant à rehausser la qualité de l'éducation et à consolider le système d'évaluation existant. La mise en œuvre de ce cadre bénéficie de l'appui de multiples parties prenantes, parmi lesquelles figurent des partenaires techniques et financiers, qui jouent un rôle clé dans l'élaboration des stratégies et des programmes éducatifs.

Toutefois, il subsiste une lacune majeure : le pays ne dispose pas encore d'un cadre de référence formel, clairement défini, qui préciserait les modalités, les normes et les procédures pour la conduite des évaluations à grande échelle. Cette absence de référentiel pour les évaluations à grande échelle des apprentissages limite l'harmonisation des pratiques, la comparabilité des résultats et freine l'efficacité du dispositif national d'évaluation. Pour renforcer l'impact de la politique d'évaluation, il apparaît donc essentiel d'élaborer un cadre normatif spécifique, garantissant la cohérence, la transparence et la qualité des évaluations à grande échelle au Burundi.

2.1.2. L'ancrage institutionnel

Le Bureau des Évaluations du Système Éducatif (BESE) est l'organe officiel chargé de l'évaluation du système éducatif burundais, conformément au Décret N°100/218 du 20 novembre 2023, modifiant le Décret N°100/090 du 28 octobre 2020. Ce bureau relève directement du ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique (MENRS). Il coordonne ses activités avec les autres structures spécialisées du ministère (Article 9).

A. Objectifs stratégiques du DNE

Le DNE a pour finalité de :

1. évaluer la qualité du système éducatif via des données probantes pour orienter les réformes politiques ;
2. améliorer les apprentissages en identifiant les lacunes et en proposant des mécanismes de régulation ;
3. garantir l'équité en mesurant les performances à tous les niveaux (central, provincial, scolaire) ;
4. s'aligner sur les standards internationaux (ODD 4, CONFEMEN, PASEC) pour une comparabilité des résultats.

B. Missions assignées au BESE (Article 92)

Les missions du BESE, telles que définies par le décret et confirmées lors des entretiens avec ses responsables, se déclinent comme suit :

1. Évaluations certificatives

- Organiser les examens nationaux (Examen d'État, concours national) ;
- planification, passation, correction, et publication des résultats (missions 7, 8, 9) ;

5. PASEC (2021). PASEC2019 – Qualité du système éducatif burundais : Performances et environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire. PASEC, CONFEMEN, Dakar

- collaboration avec les commissions nationales et établissements supérieurs.

2. Évaluations des apprentissages qui permettent de :

- Mesurer les acquis scolaires :

- les activités limitées aux examens nationaux, sans évaluations diagnostiques à grande échelle (mission 1) ;

- absence de tests standardisés pour évaluer les compétences transversales.

- Analyser les résultats. / Production de rapports quantitatifs (taux de réussite, répartition géographique) (mission 6).

3. Pilotage stratégique :

- évaluer les programmes de formation/ Mission non assumée par le BESE, déléguée à des acteurs internationaux (mission 2) ;

- concevoir des outils innovants : introduction de technologies ou méthodologies nouvelles (mission 5). Non réalisée (manque de budget et d'expertise).

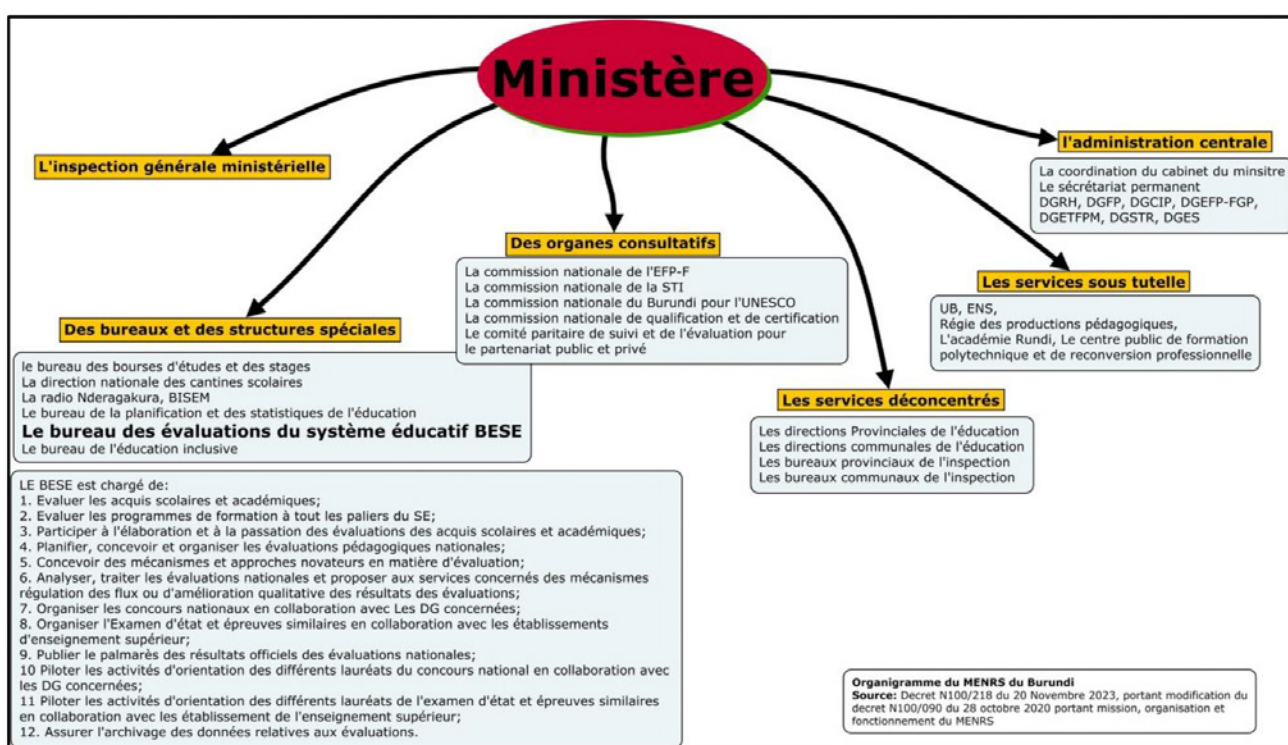
4. Soutien aux élèves :

- orientation des lauréats / Accompagnement vers l'Enseignement supérieur ou le marché du travail (missions 10, 11).

5. Gestion des données

- Archivage systématique. / Limité à la validation des parcours scolaires et à l'authentification des diplômes (mission 12).

Bien que le Bureau des Évaluations du Système Éducatif du Burundi se concentre principalement sur les évaluations certificatives, telles que l'organisation des concours nationaux et des examens d'État, il est censé jouer un rôle essentiel dans les évaluations à grande échelle des acquis scolaires. Ces évaluations sont cruciales pour éclairer les politiques éducatives, bien que leur mise en œuvre reste actuellement limitée aux examens nationaux sans évaluations systématiques des acquis scolaires à grande échelle.



2.1.3. Activités réalisées en évaluation

Certaines évaluations spécifiques des acquis scolaires ont été réalisées au Burundi, ce sont des évaluations qui visent à illustrer le niveau des apprentissages, non pas d'élèves pris individuellement, mais de l'ensemble d'un système éducatif ou d'une partie clairement définie d'un système (les élèves de deuxième année du fondamental par exemple). Notons que le bureau d'évaluation du système éducatif du Burundi (BESE) comme structure chargée des évaluations n'a pas participé à ces évaluations.

A. Evaluation nationale

PAADESCO : (Projet d'Appui à l'Amélioration des Apprentissages en Début de Scolarité), est une initiative mise en place par le gouvernement du Burundi, en collaboration avec des partenaires internationaux comme l'ONU et la Banque mondiale. Son objectif principal est d'améliorer les compétences de lecture et de compréhension chez les enfants, en particulier ceux en âge scolaire primaire.

L'évaluation PAADESCO au Burundi a été réalisée entre 2019 et 2024, la communication des résultats a été faite principalement par le biais de rapports officiels⁶ et d'ateliers de restitution quatre (4) mois⁷ après la fin de la passation. Ces efforts visent à garantir que les résultats soient utilisés pour informer les politiques éducatives et améliorer la qualité de l'enseignement dans le pays.

Les résultats de l'évaluation PAADESCO au Burundi ont été exploités à travers plusieurs actions clés visant à améliorer la qualité de l'éducation, comme :

- l'identification de certaines lacunes dans les compétences des enseignants, ainsi des programmes de formation continue qui sont mis en place pour améliorer les pratiques pédagogiques, notamment en lecture et en mathématiques.

- l'élaboration et la distribution de nouveaux manuels scolaires et guides pédagogiques adaptés aux besoins identifiés, lors de l'évaluation. Cela inclut également l'achat et la distribution de kits scolaires dans les provinces vulnérables ;

- la sensibilisation à travers des campagnes nationales pour encourager la participation des familles à l'éducation de leurs enfants. Cela comprend des activités médiatiques, des ateliers communautaires et des réunions ciblées.

B. Evaluations internationales

- L'évaluation MLA (Monitoring Learning Achievement)⁸ : elle vise les compétences acquises à travers les programmes en vigueur dans 3 domaines principaux : la lecture-écriture, les mathématiques et la vie courante. L'évaluation visait les élèves après la 4^{ème} année primaire.

- L'évaluation EGRA (Early Grade Reading Assessment) : qui a ciblé en 2012 les élèves de deuxième année et de la 3^{ème} année, avait pour objectif d'évaluer les compétences orales de base en kirundi

- PASEC (Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN) / Le Burundi a également participé à tous les cycles de l'évaluation internationale PASEC. Vise. L'objectif était d'évaluer :

- l'efficacité et l'équité des systèmes éducatifs en mesurant les compétences des élèves en lecture et en mathématiques, principalement au début et à la fin de l'enseignement primaire pour les deux premiers cycles PASEC2014 et PASEC2019. Des innovations ont été apportées pour le troisième cycle PASEC2024 avec la prise en compte de la cible des élèves de fin de post-primaire. Une équipe nationale PASEC a chaque fois été mise en place par le Ministre pour assurer le déroulement de l'évaluation, Une convention, à chaque fois, a

6. Un rapport va -être présenté avant la fin 2024

7. Une pression par les bailleurs de fond pour terminer dans ces délais, mais jugés trop courts par les experts

8. La dernière en date, 2021

été signée entre le Ministère et la CONFEMEN pour la participation du pays.

Les résultats de l'évaluation PASEC 2019 au Burundi, ont été présentés lors d'un atelier national de restitution qui s'est tenu le 11 avril 2022. Cet événement a été organisé par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche scientifique, marquant ainsi la mise à disposition officielle des résultats de cette évaluation.

En réponse aux résultats de l'évaluation PASEC 2019, le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique a prévu plusieurs actions : l'organisation des États généraux de l'Éducation pour discuter des résultats et planifier des réformes. Le recyclage de 30 000 enseignants pour améliorer leurs compétences pédagogiques et la distribution de supports pédagogiques pour aider à capitaliser sur les résultats obtenus.

Le financement des examens et concours nationaux au Burundi est principalement assuré par l'État. Cependant, pour les évaluations internationales comme le PASEC, le financement provient de sources externes. Par exemple, lors du PASEC 2019, l'Agence Française de Développement a donné la contribution du Burundi sur le projet financé par le Partenariat mondial de l'Éducation. Actuellement, avec l'évaluation PASEC2024, le gouvernement burundais participe à l'évaluation PASEC grâce à la contribution donnée par L'Agence Française de développement par le même projet et l'UNICEF. En revanche, le projet PAADESCO est piloté par l'État burundais et bénéficie d'un financement conjoint de la Banque mondiale et de l'ONU, ce qui lui assure un soutien financier solide.

2.1.4. Etat des ressources humaines et des capacités du DNE

L'ordonnance ministérielle n°610/1072 du 20/07/2022 fixe les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Bureau des évaluations du système éducatif.

L'équipe du BESE (voir en annexe)

Le personnel du bureau est composé : du Directeur, des Chefs de services, des Conseillers et du personnel d'appui (Article 11), le personnel est affecté dans les services comme suit :

- service d'évaluation des acquis scolaires et académiques : 8 conseillers + chef de service ;
- service d'analyse des résultats d'évaluations : 5 conseillers + chef de service ;
- service administratif : 8 conseillers + chef de service.

La qualification du personnel, (Article 12) : « Les conseillers affectés au bureau sont choisis parmi les cadres du ministère et sont titulaires d'au moins le baccalauréat ou un diplôme équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins trois ans dans le domaine de l'enseignement à l'exception des cadres ayant des profils jugés indispensables par l'autorité compétente ».

Cette ordonnance ministérielle, ne prévoit pas de profils spécifiques axés sur l'évaluation, la statistique ou la recherche en éducation. Cette absence de spécialisation limite l'expertise du personnel à des tâches essentiellement administratives, telles que la remise de diplômes et la vérification des parcours scolaires. Par conséquent, le BESE se trouve confronté à un manque de compétences techniques nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et analyser des évaluations à grande échelle. Cela entrave sa capacité à produire des données fiables et pertinentes pour éclairer les politiques éducatives, et réduit sa marge de

manœuvre pour innover dans les méthodes d'évaluation ou pour participer activement aux initiatives internationales. Pour pallier cette lacune, il est impératif de redéfinir les profils de poste au sein du BESE et de recruter du personnel qualifié dans les domaines de l'évaluation, de la statistique et de la recherche en éducation, afin de renforcer la capacité du bureau à mener des évaluations de qualité et à contribuer efficacement à l'amélioration du système éducatif burundais.

Equipe nationale PASEC

L'équipe nationale PASEC joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des évaluations du PASEC. Elle est composée de spécialistes des programmes et de la pédagogie, ainsi que de statisticiens, d'informaticiens et d'économistes, qui travaillent ensemble pour garantir que les évaluations soient bien conçues et administrées. Leur expertise est essentielle pour adapter les outils d'évaluation aux spécificités du système éducatif burundais et pour interpréter les résultats dans le contexte local.

Malheureusement, le départ massif à la retraite a entraîné une perte significative de compétences et d'expérience au sein de l'équipe. Pour pallier ce manque, il est crucial de recruter et de former de nouveaux membres pour renforcer l'équipe nationale. Cela nécessite une stratégie de renforcement des capacités, incluant des formations continues et le recrutement de jeunes professionnels qualifiés dans les domaines de l'évaluation, de la statistique et de la pédagogie.

La participation de l'équipe nationale PASEC à une éventuelle évaluation nationale à grande échelle est vivement sollicitée. En effet, son expertise est indispensable pour concevoir des évaluations adaptées aux besoins spécifiques du système éducatif burundais. Une évaluation à grande échelle permettrait de mesurer les performances des élèves à l'échelle nationale, d'identifier les lacunes et de proposer des recommandations pour améliorer la qualité de l'éducation.

Etat des ressources humaines de l'équipe nationale PASEC

POSTE	PROFIL	QUALIFICATIONS
Responsable national (RN)	Statisticien	Diplômé en statistique, Master en Planification et gestionnaire de l'éducation Certifié de IIPE Paris et diplômé de l'IIPE Pôle Dakar, Planification et gestion de l'éducation ;
Informaticien du primaire	Informaticien	Diplôme en informatique
Pédagogue du secondaire (mathématiques)	Professeur agrégé de mathématiques	Diplôme en pédagogie appliquée, agrégé dans l'enseignement des mathématiques
Statisticien du primaire	Statisticien	Master en statistiques et probabilités
Statisticien du secondaire	Informaticien	Master en TIC
Pédagogue du primaire (mathématiques)	Agrégation en mathématiques	Diplôme en pédagogie appliquée, agrégé dans l'enseignement des mathématiques

POSTE	PROFIL	QUALIFICATIONS
Pédagogue du secondaire (langue)	Psychopédagogue	Diplôme en Sciences de l'Education
Economiste	Economiste	Diplôme en Sciences économiques
Pédagogue du secondaire (Sciences)	Pédagogue en Sciences	Diplôme en pédagogie appliquée, agrégé dans l'enseignement des sciences

Tableau récapitulatif de la cartographie du DNE

DÉSIGNATION/ ÉLÉMENTS	SITUATION	COMMENTAIRES/ OBSERVATIONS/SOURCE DE VÉRIFICATION
Existence du DNE	Oui, il existe un DNE	Sa création est actée par l'Article 92 du Décret N100/218 du 20 novembre 2023, portant modification du décret N100/090 du 28 octobre 2020 portant mission, organisation et fonctionnement du MENRS
Structure organisationnelle du DNE	L'organe responsable de l'évaluation du système éducatif au Burundi est le Bureau des évaluations du Système éducatif (BESE)	Le BESE est chargé des évaluations des apprentissages, qui permettent d'informer les politiques éducatives. L'ordonnance ministérielle N610/1072 du 20/07/2022 fixe les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du bureau des évaluations du système éducatif
Existence de structures déconcentrées/décentralisées	Pas de structures déconcentrées ou décentralisées	
Ministère/structure de rattachement/Ancrage institutionnel	Les bureaux et structures spécialisés sont sous la coordination directe du ministre, entre autres le bureau des évaluations du système éducatif (BESE)	Article 9 du Décret N100/218 du 20 novembre 2023, portant modification du décret N100/090 du 28 octobre 2020 portant mission, organisation et fonctionnement du MENRS

Type d'actions réalisées en évaluation	Pas d'évaluation à grande échelle des apprentissages réalisée par le BESE	Des évaluations comme PASEC, PAADESQO, EGRA et MLA ont été réalisées par des organismes internationaux (CONFEMEN, BM, ONU) Le BESE n'a pas participé à ces évaluations ses activités se limitent aux évaluations certificatives (organisation des concours nationaux ou des examens d'État et épreuves similaires)
Existence d'une politique nationale d'évaluation	Le pays ne dispose pas encore d'un cadre de référence formel, clairement défini, qui préciserait les modalités, les normes et les procédures pour la conduite des évaluations à grande échelle	L'évaluation est cadrée par la loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant organisation de l'enseignement de base et secondaire, chapitre 5 : « de l'évaluation de l'enseignement de base et du secondaire » et ses articles : 128-129-130-131-132 de
Niveau d'intégration du DNE dans le système éducatif et politiques publiques	Le BESE est bien ancré institutionnellement au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique (MENRS), ce qui lui permet de coordonner les activités d'évaluation	Le Plan national de Développement du Burundi (PND) 2018-2027, l'objectif stratégique 1 de l'axe 5 : « développer un système éducatif performant, conforme aux besoins nationaux et aux normes internationales »
Fonctions principales du DNE	Actuellement le BESE est exclusivement chargé des évaluations certificatives bien que l'article 92 du Décret N100/218 du 20 novembre 2023, portant modification du décret N100/090 du 28 octobre 2020 parle de missions spécifiques à des évaluations à grand échelle	En plus de l'évaluation certificative, ce bureau est responsable de la planification, de la conception et de l'organisation des évaluations pédagogiques nationales. Il a également pour mission l'analyse et le traitement de ces évaluations, ainsi que la proposition de mécanismes de régulation et d'amélioration de la qualité des résultats

Ressources humaines	Le BESE est constitué d'un directeur et de 3 services : le service d'évaluation des acquis scolaires et académiques avec 8 conseillers et un chef de service, le service d'analyse des résultats d'évaluations avec 5 conseillers et un chef de service et le service administratif avec 8 conseillers et un chef de service L'équipe nationale du PASEC du Burundi est constituée de 10 membres	(Article 11), L'ordonnance ministérielle N610/1072 du 20/07/2022
Ressources matérielles	Un local avec des équipements de bureaux et un dépôt pour les archives des examens	Ces ressources sont à la disposition des évaluations certificatives
Budget annuel/source de financement	Pas de budget spécifique pour les évaluations à grand échelle	

2.2 POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

Points forts du dispositif national d'évaluation au Burundi :

- cadre institutionnel et organisationnel structuré : Le Burundi a mis en place un cadre institutionnel pour les évaluations bien organisées, soutenu par des textes législatifs qui encadrent le processus ;
- coordination par le BESE : Le Bureau national d'évaluation du système éducatif (BESE) joue un rôle central dans la coordination et la supervision des activités d'évaluation avec un ancrage au niveau ministériel ;
- participation aux évaluations internationales : Le pays participe à des évaluations internationales comme le PASEC et le PAADESCO⁹, ce qui permet de mesurer la qualité et l'efficacité du système éducatif ;
- amélioration de la transparence et de la comparabilité. Ces initiatives de participation aux évaluations internationales contribuent à améliorer la transparence et la comparabilité des résultats éducatifs, permettant ainsi de mieux évaluer les performances du système éducatif burundais.

Points faibles du dispositif national d'évaluation au Burundi :

- absence d'un comité d'orientation (ou une commission nationale d'évaluation à grande échelle) et d'un cadre de référence pour garantir la cohérence, la transparence et l'efficacité des évaluations à grandes échelles.
- faible utilisation des résultats des évaluations dans la mise en place des politiques et des programmes ;

- faible qualification du personnel. / L'absence de profils spécifiques pour le personnel du BESE dans la conduite des évaluations à grande échelle des apprentissages limite leur expertise à des tâches administratives, comme la remise de diplômes et la vérification des parcours scolaires ;
- L'insuffisance des équipements. / Le manque d'équipement informatique et de connexion Internet entrave l'efficacité du BESE dans l'évaluation et le suivi des performances scolaires.

2.3 BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES, EXPRIMÉS PAR LE PAYS

Le personnel du BESE burundais comme décrit dans l'article 11 de l'ordonnance ministérielle N610/1072 du 20/07/2022 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du bureau des évaluations du système éducatif, est composé :

- du directeur ;
- des chefs de services ;
- des conseillers ;
- du personnel d'appui.

Pour renforcer le dispositif national d'évaluation (DNE), ce bureau doit être soutenu par une commission ad hoc, nommée à la suite d'une ordonnance ministérielle (comme mentionné dans l'article 10). Cette commission sera composée de cadres du ministère, d'ONG, de syndicats, de personnes qualifiées et renforcée par d'autres profils, nommés et recrutés pour la réalisation de l'évaluation à grande échelle. Ces profils peuvent inclure des membres du corps enseignant ou du personnel des services compétents du ministère :

9. En consultant les épreuves PAADESCO, nous notons la participation de certains membres du PASEC

RÔLES	QUALIFICATIONS	COMPÉTENCES	EXPÉRIENCE
Coordonnateurs de projets (ils doivent être membres du BESE ou du bureau de la planification)	Diplôme en gestion de projet, administration publique ou domaine connexe	• Compétences en planification et en organisation d'événements d'évaluation • Capacité à travailler avec divers partenaires, y compris les ONG et les institutions gouvernementales	Antécédents dans la gestion de projets éducatifs ou d'évaluations à grande échelle
Responsables de l'évaluation, pédagogues (ils peuvent être des formateurs ultérieurement)	Diplôme universitaire en éducation, évaluation, ou domaine connexe	• Excellente maîtrise des méthodes d'évaluation et conception d'items • Capacité à analyser et interpréter les données d'évaluation • Compétences en gestion de projets éducatifs	Expérience antérieure dans un rôle similaire ou dans le domaine pédagogique
Analystes de données, (peuvent être des formateurs ultérieurement)	Diplôme en statistiques, en sciences sociales ou en éducation	• Maîtrise des outils statistiques et logiciels d'analyse de données (par exemple, SPSS) • Capacité à produire des rapports clairs et concis sur les résultats d'évaluation	Expérience dans l'analyse de données éducatives ou dans un environnement de recherche
Techniciens en Évaluation, psychométriciens (peuvent être des formateurs, ultérieurement)	Diplôme technique ou universitaire en éducation, psychologie ou domaine connexe	• Connaissance des outils et techniques d'évaluation • Capacité à effectuer la mise en œuvre des évaluations sur le terrain	Expérience dans le soutien aux activités d'évaluation ou dans un environnement éducatif

Ces profils sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement du dispositif national d'évaluation au Burundi. Ils permettent de garantir que les évaluations soient menées de manière rigoureuse et que les résultats soient utilisés efficacement pour améliorer la qualité de l'édu-

cation dans le pays. Les qualifications et compétences recherchées peuvent varier selon les spécificités des postes, mais elles visent toutes à renforcer la capacité du DNE à répondre aux défis éducatifs actuels.

2.4 BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITÉS ET EN ÉQUIPEMENTS EXPRIMÉS PAR LE PAYS

2.4.1. Renforcement de capacités

Les besoins en formation des agents participant à une évaluation à grande échelle des apprentissages scolaires recensés, lors de notre diagnostic, se résument aux principaux domaines de formation suivants :

1. **Méthodologies d'Évaluation** : qui se traduit par : les évaluations standardisées et les évaluations basées sur des échantillons ainsi que la compréhension des concepts de validité et de fiabilité des instruments d'évaluation.
2. **Conception d'outils d'évaluation**/ Développement d'instruments afin d'acquérir des compétences dans la conception et l'élaboration d'outils d'évaluation adaptés, en s'inspirant de normes internationales, tout en tenant compte du contexte local, cela comprend la rédaction de tests, la formulation de questions et l'utilisation de grilles d'évaluation.
3. **Analyse et Interprétation des Données**/ Statistiques et analyse des résultats : une for-

mation sur l'analyse statistique des données collectées est cruciale. Les agents doivent savoir comment interpréter les résultats des évaluations pour en tirer des conclusions significatives et éclairer les décisions politiques.

4. **Utilisation des résultats pour l'amélioration**/ Prise de décision basée sur les données probantes. /Les agents doivent être formés à utiliser les résultats des évaluations pour formuler des recommandations concrètes visant à améliorer le système éducatif. Cela implique une compréhension des processus de retour d'information aux enseignants et aux décideurs.
5. **Communication et sensibilisation**. / Compétences en communication : les agents doivent être capables de communiquer efficacement les résultats de l'évaluation auprès des différents acteurs du système éducatif, y compris les enseignants, les parents et les décideurs, cela nécessite une formation sur la rédaction de rapports clairs et accessibles.
6. **Éthique et confidentialité**. / Sensibilisation aux enjeux éthiques : la formation doit également inclure des aspects éthiques liés à la conduite d'évaluations, notamment le respect de la confidentialité des données des élèves et l'intégrité du processus d'évaluation.

Tableau récapitulatif de la formation

DOMAINE DE LA FORMATION	PUBLIC CIBLE	BESOINS DE LA FORMATION	PÉRIODICITÉ
Méthodologies d'évaluation	Membres du BESE Pédagogues, psychométriciens	Compréhension des différentes méthodologies d'évaluation (standardisée, formative, sommative), principes de validité et de fiabilité	Formation avant le début du processus d'évaluation
Conception d'outils d'évaluation		Compétences dans la conception d'instruments d'évaluation adaptés au contexte éducatif burundais (rédaction de tests, formulation de questions)	Ateliers pratiques pour développer et affiner les outils

Analyse et Interprétation des données	Analystes + psychométricien (Membres du BESE, et autres agents des services du ministère)	Techniques d'analyse statistique et interprétation des résultats pour en tirer des conclusions significatives	Formation action afin de permettre la passation et l'enquête
Communication et sensibilisation	Coordinateur du projet + (20 personnes : membres du BESE, cellule de communication du ministère)	Compétences en communication pour transmettre efficacement les résultats aux différents acteurs (enseignants, parents, décideurs)	Atelier sur la rédaction et la présentation des résultats
Utilisation des résultats pour l'amélioration	Décideurs, coordinateur du projet responsables pédagogiques	Utilisation des résultats d'évaluation pour formuler des recommandations concrètes visant à améliorer les pratiques pédagogiques	Séminaire sur l'application des résultats dans les politiques éducatives Après préparation du rapport
Éthique et confidentialité	Toutes les personnes impliquées dans le processus d'évaluation	Sensibilisation aux enjeux éthiques liés à l'évaluation (confidentialité des données, intégrité)	Des valeurs qui devraient être partagées pendant les différents moments de l'évaluation

2.4.2. Besoins en équipements

Nos entretiens avec les responsables du BESE ont mis en lumière que le dispositif national d'évaluation du Burundi, en particulier le Bureau des Évaluations du Système Éducatif (BESE), est confronté à plusieurs défis en matière d'équipement. Voici quelques besoins essentiels qui ont été identifiés :

- 1. équipement informatique** : ordinateurs et serveurs pour stocker et analyser les données d'évaluation ainsi que des logiciels spécialisés pour la gestion des données et la statistique ;
- 2. connexion Internet** : une connexion stable est essentielle pour accéder aux ressources en ligne, télécharger des données et communiquer avec les partenaires internationaux ;

3. matériel didactique et pédagogique : matériel pour les évaluations à grande échelle, comme des tablettes ou des ordinateurs portables pour les tests numériques ;

4. infrastructures de stockage et de sécurité des données : systèmes de sauvegarde pour protéger les données sensibles et garantir leur intégrité ;

5. outils de communication : téléphones, fax, et autres moyens de communication pour faciliter la coordination avec les écoles et les partenaires.

Ces équipements sont cruciaux pour améliorer l'efficacité du dispositif national d'évaluation, permettant ainsi de collecter, analyser et diffuser des données de qualité pour éclairer les politiques éducatives.



STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DU DNE

3.1 INDICATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT D'UN DNE

Pour élaborer une stratégie de renforcement du dispositif national d'évaluation (DNE) au Burundi, nous avons basé notre approche sur le diagnostic et son analyse, à travers les documents recueillis et les entretiens menés avec les représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique (MENRS) et les partenaires techniques et financiers. Ces échanges ont permis d'aborder les points suivants, pour faciliter la formulation de recommandations adaptées aux besoins spécifiques du pays :

- comprendre le fonctionnement du MENRS, son organisation et ses défis (salaires, équipement, nombre d'élèves par classe, formation des enseignants, ressources pédagogiques, gouvernance... coupure d'électricité, instabilité de la connexion internet...);
- S'arrêter sur les conditions de travail du BESE les missions qui lui sont attribuées et les missions réellement réalisées, à la suite de l'entretien que nous avons eu avec le Directeur du bureau et son chef de service de l'évaluation des acquis scolaires et académiques ;
- d'identifier certains défis : l'appui politique à un lancement d'évaluations à grande échelle, la communication et l'exploitation des données produites ;
- la rencontre avec l'équipe nationale du PASEC qui représente un potentiel,
- discuter avec les cadres du ministère (directeur général du curriculum, directeur des BESE, le secrétaire permanent du CNEFPF, CN et RN) concernant le niveau scolaire pour une évaluation à grande échelle. Ils estiment que cela doit constituer un choix stratégique, tenant compte des compétences visées et de l'impact potentiel sur la trajectoire éducative

des élèves. Les niveaux de fin de premier cycle fondamental et de fin de deuxième cycle sont souvent considérés comme particulièrement pertinents, car ils représentent des moments clés dans le parcours éducatif des apprenants burundais. Un atelier de réflexion pourrait être une occasion propice pour prendre cette décision ;

- discuter avec le directeur général de l'enseignement supérieur de la possibilité d'introduire une formation de base sur l'évaluation dans le cursus de l'Institut de la Pédagogie Appliquée (IPA) et de l'École Normale ;
- prendre connaissance du projet PAADESCO avec l'équipe de la Banque mondiale, où nous avons pu recueillir un certain nombre d'informations concernant ce projet : son contexte, son évolution, les outils utilisés, ses outputs, les leçons tirées ;
- évoquer avec le secrétaire permanent, le CN, le RN, le représentant de l'AFD, le représentant de L'UNICEF, le représentant de l'UNESCO et de la Banque mondiale les possibilités de financement du DNE.

À la suite de notre analyse documentaire ainsi que de nos réunions et rencontres avec les différents intervenants, qu'il s'agisse des responsables du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique (MENRS) ou des partenaires techniques et financiers, nous avons identifié un cadre législatif¹⁰ solide et une bonne expérience en matière de pratiques évaluatives¹¹. Cela peut constituer une base pour le renforcement du dispositif national d'évaluation.

Ce système a besoin d'être renforcé pour répondre aux attentes suivantes :

- mesure des acquis des élèves ;
- amélioration de la qualité de l'Éducation ;
- responsabilisation des établissements ;
- suivi de l'équité ;
- visibilité pour la planification et le financement.

10. Voir annexe1, les références

11. Pratiques évaluatives dans le cadre des examens, des concours, PASEC, PAADESCO

3.2 OBJECTIFS DU DNE

3.2.1. Objectifs généraux du DNE

Les objectifs généraux du DNE visent l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers une gestion basée sur les données probantes. Ces objectifs qui s'inscrivent dans les perspectives générales d'amélioration de la qualité de l'éducation, de soutien aux politiques et réformes éducatives, et de renforcement des capacités institutionnelles, sont de :

- fournir des données fiables sur les performances des élèves et du système éducatif pour soutenir le développement de politiques éducatives efficaces.
- analyser/utiliser les résultats des évaluations pour :
 - identifier les besoins de réformes dans les systèmes éducatifs ;
 - suivre l'efficacité des interventions pédagogiques mises en place.
- développer les compétences nécessaires au sein des ministères de l'éducation pour mener des évaluations internes régulières et fiables.

3.2.2. Objectifs spécifiques du DNE

Les objectifs spécifiques des DNE sont orientés vers la réalisation d'évaluations régulières, le développement de standards et indicateurs, la formation et le développement professionnels, et l'intégration des TIC.

Ainsi les principaux objectifs spécifiques des DNE sont d' :

- effectuer des évaluations périodiques des acquis des élèves pour fournir un suivi continu de la performance du système éducatif ;
- établir des benchmarks et des indicateurs de performance pour mesurer l'efficacité des programmes éducatifs et des interventions ;

- offrir des formations continues aux évaluateurs/équipes techniques et aux enseignants pour améliorer la conduite des évaluations et l'interprétation des données ;

- améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des données d'évaluation en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

3.3 ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES

Le bureau des évaluations du système éducatif burundais est responsable de la planification, de la conception et de l'organisation des évaluations pédagogiques nationales. Il a également pour mission l'analyse et le traitement de ces évaluations, ainsi que la proposition de mécanismes de régulation et d'amélioration de la qualité des résultats. Une tâche lui est attribuée pour concevoir des mécanismes et des approches novatrices en matière d'évaluation, afin de répondre aux besoins changeants du pays en matière d'apprentissage et de développement académique. Si ce bureau arrive à assurer les examens et les concours, il peine à répondre des autres missions qui lui sont attribuées pour arriver à lancer une évaluation nationale à grande échelle, et cela pour plusieurs raisons :

- **Le cadre de référence** / Bien que le Burundi se soit doté d'un cadre législatif sur les évaluations visant à améliorer la qualité de l'éducation et à renforcer le système d'évaluation, il n'existe pas encore de cadre de référence formel qui organise et encadre les modalités des évaluations à grande échelle dans le pays. Cette absence de référentiel constitue une limite majeure, car elle engendre un manque d'harmonisation des pratiques, de clarté sur les procédures à suivre ainsi que de cohérence dans l'interprétation des résultats. Un cadre de référence est pourtant essentiel pour garantir la transparence, l'objectivité et la comparabilité des évaluations, tout en facilitant l'aligne-

ment des interventions des différents acteurs et partenaires techniques et financiers. Son élaboration permettrait ainsi de renforcer la crédibilité du dispositif national d'évaluation, d'optimiser l'utilisation des résultats pour la prise de décision et d'accompagner efficacement les réformes éducatives au Burundi.

- **La qualification du personnel** / L'article 12 de l'ordonnance ministérielle n°610/1072 ne définit pas les profils exacts du personnel du Bureau des Évaluations du Système Éducatif (BESE). Nos entretiens avec le Directeur du BESE, le Chef du service d'évaluation des acquis scolaires et académiques, ainsi que les partenaires techniques et financiers, confirment l'absence totale de qualifications spécifiques pour le personnel du BESE. Leurs activités se limitent essentiellement à des tâches administratives, telles que la remise des diplômes et des certificats de réussite et la vérification des parcours scolaires.
- **La formation** / Il est essentiel d'investir dans la formation de l'équipe du BESE pour améliorer ses compétences en matière d'évaluation à grande échelle (notamment les concepts de base, la construction et l'adaptation des outils, ainsi que la collecte, l'analyse et l'exploitation

des données). Cela garantira que les méthodes utilisées soient appropriées pour mesurer et exploiter efficacement les acquis des élèves. Cette formation doit être complétée par un programme de formation continue.

- **Le financement** / La collaboration avec des partenaires techniques et financiers est cruciale pour soutenir le lancement d'une évaluation nationale à grande échelle, en attendant la création d'une ligne budgétaire dédiée au budget alloué au bureau.
- **L'équipement** / Le manque d'équipement (informatique, matériel d'impression, connexion Internet, etc.), limite l'action du BESE et l'empêche de mener une évaluation nationale efficace et de fournir des retours constructifs sur les performances des élèves.

L'analyse du dispositif national d'évaluation (DNE) au Burundi révèle la présence d'une législation solide et d'une expérience évaluative qu'il convient de capitaliser pour réaliser des évaluations nationales à grande échelle. Ces évaluations pourraient constituer des points d'appui essentiels pour le renforcement du dispositif national d'évaluation du Burundi.

Tableau récapitulatif des besoins

DOMAINE	POINTS D'AMÉLIORATION	BESOINS	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
Appui institutionnel	Pilotage	Mise en place d'une commission nationale d'évaluation à grande échelle	Conformément à l'article 10 de l'ordonnance ministérielle N610/1072 du 20/07/2022
	Cadre de référence	Elaboration d'un cadre de référence formel qui organise et encadre les modalités des évaluations à grande échelle dans le pays	La participation de tous les intervenants dans le système éducatif est souhaitée

DOMAINE	POINTS D'AMÉLIORATION	BESOINS	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
Ancrage du (DNE)	Culture d'évaluation	Mobilisation pour une évaluation à grande échelle	Un plaidoyer en faveur d'une évaluation à grande échelle sous l'égide du ministre et la participation des différentes structures du ministère, des provinces, des partenaires financiers et techniques et des représentants de la société civile
Ressources humaines	Renforcement de l'équipe du bureau des évaluations du système éducatif	• Coordonnateurs de projets • Responsables de l'évaluation, pédagogues • Analystes de données • Techniciens en Évaluation, psychométriciens	Le bureau des évaluations du système éducatif, est composé : du directeur, des chefs de services, des conseillers et du personnel d'appui
	Renforcement de capacités	• Méthodologies d'évaluation • Conception d'outils d'évaluation • Analyse et Interprétation des données • Utilisation des résultats pour l'amélioration • Communication et sensibilisation • Éthique et confidentialité	Le public cible : des membres et responsables du BESE, des pédagogues, des chargés de collecte et d'analyse des données...

DOMAINE	POINTS D'AMÉLIORATION	BESOINS	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
Ressources matérielles/ Équipements	Équipement informatique, matériel d'impression, connexion Internet, etc.)	Ordinateur, Pass internet et téléphone, tablettes, poly copieuses, cartouches, imprimantes, cartouches imprimantes, disques durs externes, logiciels office anti-virus, logiciel SPSS, indemnités de fonctionnement de la commission nationale	Garantir un financement orienté vers des ressources pérennes
Suivi et évaluation	Un système de suivi et d'évaluation	Réactiver l'une des missions de la commission nationale de l'Enseignement fondamental pour le suivi qui permettra de mesurer l'impact des initiatives de renforcement du dispositif national d'évaluation sur les résultats scolaires	L'une des missions de la commission nationale de l'enseignement fondamental et post-fondamental ¹²

3.4 AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Les axes stratégiques du dispositif national d'évaluation au Burundi devraient reposer sur plusieurs éléments clés qui visent à établir un cadre solide pour l'évaluation des acquis des élèves. Les aspects de ces axes sont essentiellement :

1. Axe1 : le développement du cadre institutionnel et organisationnel : garantit un cadre légal et une coordination centralisée.

Le MENRS burundais a reconnu l'importance de l'évaluation en intégrant des dispositions légales et des orientations politiques. Cela se traduit par :

a. Une législation :

- La loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant organisation de l'enseignement de base et secondaire (chapitre V) ;
- Le décret n°100/218 du 20 novembre 2023, portant modification du décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant mission, organisation et fonctionnement du MENRS (article 92) ;

¹². Décret n°100/204 du 17 septembre 2021 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Fondamental et Post- Fondamental

- L'ordonnance ministérielle n°610/1072 du 20/07/2022 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du bureau des évaluations du système éducatif ;

b. Des orientations politiques

- Le Plan national de Développement du Burundi (PND) 2018-2027 ;
- Le Plan sectoriel de l'Education (PSE) 2022-2030 ;
- Les Recommandations issues des états généraux de l'Education de juin 2022.

D'après l'ordonnance ministérielle n°610/1072 du 20/07/2022 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du bureau des évaluations du système éducatif, le dispositif national d'évaluation est cadré par : Le Bureau national d'évaluation du système éducatif burundais qui est chargé de réaliser les évaluations et de promouvoir la culture de l'évaluation.

2. Axe2 / Renforcement des capacités en ressources humaines et matérielles : adresse le manque criant de compétences identifié. Malheureusement, les efforts déployés pour renforcer les compétences des acteurs impliqués dans le processus d'évaluation pour assurer une évaluation pertinente et de qualité, ne sont pas suffisants, presque absents, notamment sur les normes d'évaluation, le développement d'outils adaptés aux besoins locaux, la construction d'épreuves, l'analyse qualitative des données et l'exploitation de ces données et des résultats recueillis.

3. Axe3 / Renforcement de la collaboration et des partenariats : aligné avec les engagements internationaux.

Le Burundi collabore avec des organisations internationales comme l'AFD, l'UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale, et la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation

des États et gouvernements de la Francophonie) pour réaliser des évaluations indépendantes. Ces partenariats apportent une expertise technique et un soutien financier, renforçant ainsi le dispositif d'évaluation, une coordination est souhaitée pour conjuguer les efforts et éviter tout chevauchement entre projets.

4. Axe4 / Renforcement de la diffusion et de l'exploitation des résultats : contribue à améliorer la transparence et la comparabilité des résultats éducatifs, essentielles pour éclairer les politiques éducatives.

Pour améliorer la qualité du système éducatif au Burundi, il est crucial de renforcer la diffusion et l'exploitation des résultats des évaluations. Cela implique d'utiliser ces résultats pour orienter les politiques éducatives, garantissant ainsi que les décisions soient fondées sur des données probantes.

5. Axe5 / Promotion de la culture d'évaluation : favorise une culture d'évaluation continue, indispensable pour une amélioration continue du système éducatif.

La promotion d'une culture d'évaluation solide au sein du système éducatif burundais est essentielle pour garantir la qualité de l'enseignement, l'engagement des élèves dans leur apprentissage, la pérennité de ces évaluations et la prise en compte des résultats dans les décisions. Cela nécessite un effort concerté de toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement, les écoles, les enseignants, les parents et la communauté, à travers une sensibilisation accrue sur l'évaluation auprès des différents acteurs impliqués dans le secteur éducatif.

Tableau des actions de la stratégie

AXE	AXES STRATÉGIQUES	ACTIONS PRIORITAIRES
Axe 1	Développement du cadre institutionnel et organisationnel	Mise en place d'une commission nationale d'évaluation à grande échelle
		Elaboration d'un cadre de référence
Axe2	Renforcement des Capacités en ressources humaines et matérielles	Formation
		Équipement du BESE
Axe3	Renforcement de la collaboration et des partenariats	Mise en réseau et partage de bonnes pratiques
Axe4	Renforcement de la diffusion et de l'exploitation des résultats	Elaboration d'un plan de diffusion et d'exploitation des résultats
		Mise en œuvre du plan de diffusion et d'exploitation des résultats
Axe5	Promotion de la culture d'évaluation	Mobilisation et sensibilisation pour une évaluation à grande échelle

3.5 PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE ET SON ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Le système éducatif burundais fait face à des défis importants en matière d'évaluation des apprentissages. Les examens et les évaluations régionales réalisées, sont essentielles pour mesurer la qualité de l'éducation.

Cependant, des préoccupations subsistent : les évaluations sommatives (examens et concours) et la ponctualité de certaines évaluations internationales (PAADESCO, PASEC, EGRA) ne favorisent pas la mobilisation des différentes structures du ministère et des acteurs éducatifs vers une exploitation consciente des informations sur la performance et l'évolution du système éducatif dans son ensemble. L'absence d'éva-

luation nationale à grande échelle des apprentissages limite également la capacité à choisir des orientations politiques en toute connaissance de cause, ainsi qu'à renforcer le dispositif national d'évaluation et à mettre en place une évaluation à grande échelle.

De ce fait, un plan d'action pour le renforcement du dispositif national d'évaluation du Burundi s'impose. Ce plan garantirait que les évaluations soient efficaces, pertinentes et alignées sur les objectifs éducatifs. Ainsi, il permettra de structurer les efforts visant à améliorer continuellement la qualité de l'éducation et à répondre aux besoins des apprenants.

Objectifs du plan d'action :

1. mettre en place une évaluation à grande échelle : assurer les implications des parties prenantes et s'assurer que les outils et méthodes d'évaluation soient adaptés aux besoins locaux et aux standards internationaux ;
2. renforcer les capacités des acteurs : affecter/recruter et former l'équipe du BESE, les pédagogues et le personnel éducatif concernés par l'évaluation sur les pratiques d'évaluation efficaces ;
3. intégrer l'évaluation dans la prise de décision : utiliser les résultats des évaluations pour orienter les politiques éducatives et les financements en vue d'améliorer les programmes scolaires ;
4. promouvoir la transparence et la redevabilité : mettre en place des mécanismes pour assurer que les résultats des évaluations soient accessibles et utilisés de manière responsable.

Activités proposées

La concrétisation de la stratégie à travers un plan d'action de renforcement du système national d'évaluation au Burundi nécessite une approche intégrée qui inclut la formation, la collecte de données, la collaboration avec divers acteurs, ainsi que la communication efficace sur les résultats. Ces activités permettront non seulement le renforcement du dispositif national d'évaluation (DNE), mais aussi d'améliorer la qualité globale du système éducatif burundais. Les activités suivantes découlent du diagnostic et de l'analyse du (DNE) au Burundi qui met en évidence l'existence d'une législation solide ainsi que d'une expérience évaluative qu'il est crucial de valoriser pour mener à bien des évaluations nationales à grande échelle. Ces évaluations pourraient servir de fondements essentiels

pour renforcer le dispositif national d'évaluation du Burundi.

1. Mise en place d'une commission nationale d'évaluation à grande échelle

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance ministérielle n°610/1072 du 20/07/2022 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du bureau des évaluations du système éducatif, il serait pertinent de créer et de mettre en place une commission nationale d'évaluation à grande échelle permanente, composée de membres du : BESE, d'autres structures du ministère (surtout la CNEFPF¹³), de la société civile, des syndicats d'experts dans le domaine de l'évaluation... Son rôle essentiel est de coordonner la réalisation des évaluations, garantir l'efficacité, la transparence et l'amélioration continue.

Ainsi les deux organes principaux du DNE sont : la commission nationale d'évaluation (CNE) et le bureau d'évaluation du système éducatif (BESE)

2. Mobilisation pour une évaluation à grande échelle

Pour consolider l'ancrage du (DNE), il est prévu une campagne à travers un colloque pour plaider en faveur d'une évaluation à grande échelle, sous l'égide du ministre et impliquer les différentes structures du ministère, des provinces, et surtout la Commission nationale de l'enseignement fondamental et post-fondamental, les partenaires financiers et techniques et les représentants de la société civile. Cette action aidera à sensibiliser sur l'importance d'une évaluation à grande échelle et la nécessité de sa réalisation.

3. Elaboration d'un cadre de référence

Dans le cadre d'un atelier encadré par un expert, les membres de la commission nationale d'évaluation à grande échelle, le BESE, des représen-

13. La commission nationale de l'enseignement fondamental et post-fondamental

tants des DG (curricula, fondamental et post fondamental), commission nationale de l'enseignement fondamental et post-fondamental, CN, RN et équipe nationale PASEC, partenaires techniques... devront répondre aux questions suivantes¹⁴:

- Quels élèves Burundais seront évalués et quel(s) niveau(x) et pourquoi ?
- L'évaluation sera-t-elle basée sur un recensement ou sur des échantillons ?
- À quelle fréquence l'évaluation sera-t-elle administrée ?
- Quel sera le contenu de l'évaluation ?
- Quels formats d'items seront utilisés ?
- Dans quelle(s) langue(s) l'évaluation sera-t-elle administrée ?
- L'évaluation inclura-t-elle des questionnaires contextuels ?
- Comment l'évaluation sera-t-elle administrée ?
- Comment évaluer les élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation ?
- L'évaluation devra-t-elle être adaptée au fil du temps ?

4. Affectation/recrutement et formation

Après l'affectation ou le recrutement, prévoir la programmation et l'organisation d'une série d'ateliers de formation au profit des membres et responsables du BESE, des pédagogues, des chargés de collecte et d'analyse des données et sur un certain nombre de thèmes de formation, comme : l'évaluation formative et sommative, en mettant l'accent sur l'utilisation des données pour améliorer l'apprentissage¹⁵

5. Équipement du BESE

Un ensemble d'équipement informatique et bureautique devrait être fourni pour mener l'évaluation dans des conditions normales. En plus, il est proposé l'acquisition de logiciels d'analyses approfondies pour faire les analyses nécessaires en vue des prises de décisions éclairées.

6. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de diffusion et d'exploitation des résultats des évaluations comme outils d'aide à la décision, en vue d'impacter qualitativement les politiques éducatives.

La rédaction d'un rapport d'évaluation et sa communication efficace nécessitent une planification minutieuse et une compréhension claire des besoins des parties prenantes. Ainsi, il deviendra possible d'assurer que les résultats de l'évaluation seraient compris et appliqués efficacement.

7. Mise en réseau et partage de bonnes pratiques

Établir des partenariats avec d'autres pays et organisations internationales pour échanger sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation, nous pensons ici à un partenariat avec l'UNHCR au Burundi où il y a l'expérience du Congo dans l'évaluation qui peut être une expérience inspirante pour le système national d'évaluation du Burundi.

Mettre en place un système de suivi qui permet de mesurer l'impact des initiatives de renforcement du dispositif national d'évaluation sur les résultats scolaires, et c'est l'une des missions de la commission nationale de l'enseignement fondamental et post-fondamental¹⁶

Le renforcement du dispositif d'évaluation national (DNE) au Burundi est fondamental pour améliorer la qualité de l'éducation. En mettant en œuvre ce plan d'action, le Burundi pourra mieux évaluer les acquis des élèves, adapter ses politiques éducatives en conséquence, et ainsi contribuer à un développement socio-économique durable.

14. Clarke, Marguerite, et Diego Luna-Bazaldúa. 2023. *Manuel pour les évaluations à grande échelle des acquis scolaires. Série Évaluations nationales des acquis scolaires.* Washington

15. Voir le paragraphe sur les besoins de formation

16. Décret n°100/204 du 17 septembre 2021 portant Création, missions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de l'Enseignement fondamental et post- fondamental

Tableau récapitulatif du plan d'action 2026-2028

AXE	ACTIONS	PRIS EN CHARGE PAR :		CALENDRIER PRÉVISIONNEL
		MENRS	CONFEMEN	
Axe 1	Mise en place d'un comité d'orientation des évaluations à grande échelle			Janvier 2026
	Elaboration d'un cadre de référence			Février 2026
Axe 2	Affectation/ Recrutement du personnel technique du BESE pour l'évaluation des apprentissages à grande échelle			Mars 2026
	Formation			2 ^{ème} et 3 ^{ème} Trimestre 2026
	Équipement du BESE			Novembre 2026
Axe 3	Mise en réseau et partage de bonnes pratiques			3 ^{ème} et 4 ^{ème} Trimestre, 2026
Axe 4	Elaboration d'un plan de diffusion et d'exploitation des résultats			2 ^{er} Trimestre, 2027
	Communication			3 ^{ème} et 4 ^{ème} Trimestre, 2027
	Mobilisation et sensibilisation pour une évaluation à grande échelle			La période entre deux évaluations successives

Estimation budgétaire

I. MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'ORIENTATION/PILOTAGE DES ÉVALUATIONS À GRANDE ÉCHELLE			PAS DE BUDGET
II. ELABORATION D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE			
	Nombre	Prix unitaire	Total
Organisation d'un colloque	1	20.000.000	20.000.000
Total			16.950.000
III. FORMATION			
Méthodologies d'évaluation	3x10	42.000	1.260.000
Conception d'outils d'évaluation	3x10	42.000	1.260.000
Analyse et interprétation des données	3x10	42.000	1.260.000
Mobilisation de 3 formateurs	3x3	650.000	5.850.000
Total			9.630.000
IV. ÉQUIPEMENT ET INDEMNITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Équipement			
Ordinateur	5	1.000.000	5.000.000
Pass internet et téléphone	1	1.000.000	1.000.000
Tablettes	50	200.000	10.000.000
Poly copieuses	2	1.300.000	2.600.000
Cartouches	20	110.000	4.200.000
Imprimantes	2	100.000	200.000
Cartouches imprimantes	20	25.000	500.000
Disques durs externes	2	75.000	150.000
Logiciels office Anti-virus	1	1.500.000	1.500.000
Logiciel SPSS	1	800.000	800.000
Total			25.950.000

Indemnités de fonctionnement de la commission nationale			
Indemnité coordinateur général	12	1.000.000	12.000.000
Indemnité coordinateur adjoint	8	1.000.000	8.000.000
Indemnité DAF	8	1.000.000	8.000.000
Indemnité coordinateur technique	8	1.000.000	8.000.000
Total			36.000.000
Total équipement et indemnités de fonctionnement			61.950.000

I. ÉLABORATION D'UN PLAN DE DIFFUSION ET D'EXPLOITATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS

Appui d'un consultant			10.000.000
Atelier de validation			20.000 000
Total			30.000.000

II. COMMUNICATION

Communication			50.000.000
Coordination- suivi-évaluation			
Total			89.000.000
Total général en (CFA)			
Total général en dollars			

3.6 MÉCANISME DE COORDINATION ET SUIVI-ÉVALUATION

La Commission nationale de l'enseignement fondamental et post-fondamental (CNEFPF), est importante dans le suivi des recommandations issues des rapports d'évaluation du système éducatif burundais.

Ainsi, le Bureau de l'évaluation du système éducatif (BESE) appuyer par la commission, assume la fonction d'évaluation des composantes clés du système :

- curricula et programmes pédagogiques : analyse de leur adéquation avec les besoins des apprenants et les standards internationaux ;
- conditions d'enseignement/apprentissage : évaluation des infrastructures, des ressources pédagogiques et des pratiques éducatives, en lien avec les défis structurels ou le manque de matériels didactiques.

Un manque de planification structurante dans l'application des recommandations s'explique par l'absence d'un cadre méthodologique unifié pour articuler les actions avec une vision systémique, ceci permettra une intégration des données collectées dans les processus décisionnels, favorisant leur impact sur les réformes éducatives.

De ce fait, un dialogue institutionnel formalisé entre évaluateurs, décideurs et acteurs de terrain doit être instauré pour traduire les recommandations en actions concrètes.

4

LES STRATÉGIES PROPOSÉES POUR LE FINANCEMENT DU (DNE)

Financer les évaluations à grande échelle est un investissement stratégique qui permet non seulement d'améliorer la qualité de l'éducation, mais aussi d'assurer une utilisation efficace des ressources publiques et d'encourager la responsabilité au sein du système éducatif. C'est pour cela que nous recommandons vivement l'introduction d'une ligne budgétaire dans le budget du bureau de l'évaluation du système éducatif burundais pour financer l'évaluation nationale à grande échelle.

Cependant, compte tenu des priorités actuelles du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique (MENRS)¹⁷, nous proposons que le financement soit assuré dans le cadre du GPE et du projet PAQABU¹⁸. Ce projet vise à contribuer à l'amélioration équitable et inclusive de la qualité des apprentissages, avec l'accompagnement de l'AFD, de l'UNICEF et de l'UNESCO pour aider le gouvernement du Burundi à atteindre ses objectifs.

En effet, le GPE a fait un choix stratégique en planifiant, dans le cadre du « Pacte de partenariat du Burundi 2024 », l'axe 3 « gestion et utilisation des ressources », qui inclut la « mise en place d'une unité indépendante d'évaluation des acquis scolaires (UEAS) ». L'objectif est que « les résultats des évaluations réalisées à l'échelle nationale soient utilisés à des fins formatives ».

Nous identifions dans le projet PAQABU deux activités sous la composante 3 : « rationalisation de la gestion et de l'utilisation des ressources », développées dans les sous-composantes :

- 3.1 : amélioration du système d'information Interconnexion des bases de données SIGE, infrastructures, examens et concours, acquis scolaires, gestion des ressources humaines en établissant des passerelles vers les bases de données externes comme celle de la fonction publique et celles de l'ISTEEBU (enquête ménage, enquête MICS...)

- 3.3:renforcementdescapacitésinstitutionnelles et des compétences techniques du MENRS et dotation des services de l'Administration centrale du MENRS en équipements et matériels nécessaires à leur bon fonctionnement.

Nous considérons qu'un certain nombre d'activités du plan d'action du dispositif national d'évaluation burundais (DNE), notamment les équipements et les formations, peuvent être soutenues par ces deux sous-composantes du projet PAQABU.

Une autre source de financement pourrait être les contributions des partenaires techniques et financiers. A l'exemple de la Banque mondiale dans le cadre de son projet « Programme de développement du capital humain au Burundi (2025-2030) », qui prévoit une activité visant à « financer le renforcement de l'unité d'évaluation des apprentissages au sein du MENRS, afin de lui permettre de collecter des données précises et régulières sur les performances dans le secteur de l'éducation, et ainsi améliorer la gestion globale du système et l'élaboration des politiques ».

17. Des déclarations de plusieurs responsables, affirment que les priorités budgétaires sont données aux salaires, à l'infrastructure, aux équipements, aux outils pédagogiques, aux examens et aux concours

18. Projet d'amélioration de la qualité des apprentissages au Burundi, PAQABU, UNICEF, AFD, UNESCO (Draft), p : 59

CONCLUSION

Ce rapport a permis d'effectuer un diagnostic du dispositif national d'évaluation (DNE) du Burundi, en suivant une méthodologie adaptée. Les étapes-clés de ce diagnostic incluent la cartographie, l'analyse et la formulation d'une stratégie de renforcement, chacune jouant un rôle essentiel dans l'évaluation de l'efficacité et de la pertinence du dispositif en place.

Dans un premier temps, la cartographie a permis d'identifier les acteurs-clés, les ressources disponibles et les structures existantes au sein du dispositif national d'évaluation. Cette étape a mis en lumière l'existence d'une législation robuste et d'une expérience évaluative significative, tout en révélant les interconnexions entre les différents acteurs. Elle a également mis en évidence les lacunes dans l'opérationnalisation des textes, ainsi que dans la coordination et la communication, qui sont cruciales pour assurer une évaluation efficace des politiques éducatives.

Par la suite, une analyse a été réalisée pour évaluer l'état actuel du dispositif. Cette évaluation a mis en lumière les forces et les faiblesses du système, en particulier en ce qui concerne l'exécution des missions du bureau d'évaluation du système éducatif (BESE), la planification, les conditions de travail, la disponibilité de personnel qualifié, ainsi que la formation et l'équipement nécessaires.

Les résultats de cette analyse ont mis en évidence la nécessité de renforcer non seulement le fonctionnement du (BESE) et le développement des compétences de son personnel, mais aussi d'appuyer le BESE pour instaurer des mécanismes de coordination entre les différentes structures du MENRS impliquées dans l'évaluation.

Enfin, le rapport propose une stratégie de renforcement du dispositif national d'évaluation (DNE). Cette stratégie inclut un plan d'action détaillé, l'esquisse d'un budget de fonctionnement et une stratégie de financement visant à améliorer la capacité des acteurs à mener des évaluations pertinentes et à utiliser les résultats pour orienter les décisions.

Les recommandations concernent la création d'une commission nationale d'évaluation à grande échelle, l'élaboration d'un cadre de référence, le renforcement des capacités humaines et techniques, l'équipement du BESE, l'amélioration de la transparence et de l'accès aux données, ainsi que l'établissement de mécanisme de suivi et d'évaluation. Les perspectives qui découlent de ce diagnostic sont prometteuses, car des pistes de financement ont été identifiées auprès des bailleurs de fonds.

En mettant en œuvre les recommandations formulées dans ce rapport à travers les activités du plan d'action, le Burundi peut espérer renforcer son dispositif national d'évaluation, contribuant ainsi à une meilleure prise de décision basée sur des données probantes. Cela permettra non seulement d'améliorer le système éducatif, mais aussi de favoriser un développement durable et inclusif pour l'ensemble de la population burundaise.

ANNEXES

Annexe 1 : La liste des documents consultés

1. Loi N1/19 du 10 septembre 2013 portant organisation de l'enseignement de base et secondaire
2. Décret N100/218 du 20 novembre 2023, portant modification du décret N100/090 du 28 octobre 2020 portant mission, organisation et fonctionnement du MENRS
3. Décret n°100/204 du 17 septembre 2021 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de l'Enseignement fondamental et post-fondamental
4. L'ordonnance ministérielle N610/1072 du 20/07/2022 portant missions, composition, organisation et fonctionnement du bureau des évaluations du système éducatif
5. Les termes de références pour le concours national de certification et d'orientation au post fondamental, édition 2024
6. Circulaire N610/CAB/ 2024, fixant les termes de références relatifs à l'organisation, au déroulement et à la correction de l'examen d'Etat, édition 2024
7. La convention pour la participation du Burundi à l'évaluation internationale PASEC 2024 du programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (avec Annexe N1 : profils des équipes nationales PASEC et leur rôle, Annexe N2 : calendrier prévisionnelle des opérations, Annexe N3 : Budget).
8. Le budget du concours national de 9^{ème} année et de l'examen d'Etat, édition 2025.
9. PASEC (2021). PASEC2019 – Qualité du système éducatif burundais : performances et environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire. PASEC, CONFEMEN,
10. Analyse du secteur de l'Education Le système éducatif burundais : enjeux et défis pour accélérer la production du capital humain et soutenir la croissance économique, UNESCO 2021
11. Pacte de partenariat pour la Transformation du système éducatif burundais, Vers une amélioration équitable et inclusive de la qualité des apprentissages, Mars 2024
12. Tous les enfants à l'école Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés, Rapport de l'étude sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école (EADE) au Burundi, UNICEF 2021
13. PASEC (2015), Appui technique pour la mise en place ou le renforcement de systèmes nationaux d'évaluation, Benin, Burkina Faso, Mali, Togo, PASEC, CONFEMEN, Dakar
14. Projet d'amélioration de la qualité des apprentissages au Burundi, PAQABU, UNICEF, AFD, UNESCO (Draft)
15. Rapport de recherche du diagnostic des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation, Burundi, UNESCO, AFD, 2023
16. Clarke, Marguerite, et Diego Luna-Bazaldua. 2023. Manuel pour les évaluations à grande échelle des acquis scolaires. Série Évaluations nationales des acquis scolaires. Washington,
17. Projet d'appui à l'Amélioration des apprentissages en début de scolarité (PAADESCO), compétences et facteurs de performance des élèves burundais de 2^{ème} année et 4^{ème} année (situation de référence), rapport final, Octobre 2020
18. Rapport de l'évaluation transversale des acquis en lecture et en mathématiques des élèves de 2^{ème} année et de de 4^{ème} année, PAADESCO-SHISHIKARA, février 2024

- 19 Livret administrateur de test de 4^{ème} année, évaluation transversale, PAADESCO-SHISHIKARA, décembre 2023
20. Scripte test 2^{ème} année, PAADESCO-SHISHIKARA, novembre 2023
21. Burundi Human Capital Development Project, June 28, 2024 (document interne)

Annexe 2 : Liste des structures contactées

1. SPM : le Secrétariat permanent des services de l'administration et de la gestion des ressources
2. BESE : Le Bureau d'évaluation du système éducatif
3. BPSE : Le Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education
4. CNEFPF : la Commission nationale de l'Enseignement fondamental et post-fondamental
5. IGME : l'Inspection générale du ministère de l'Education
6. DGCIP : la Direction générale des curricula et des innovations pédagogiques
7. DGES : la direction générale de l'Enseignement supérieur
8. Equipe nationale PASEC
9. UNICEF, Burundi
10. AFD, Burundi
11. UNESCO, Burundi
12. La Banque mondiale, Burundi

Annexe 3 : Liste des personnes interviewées

I. Le ministère de l'Éducation :

1. **Leboire Bigirimana**, Coordonnateur national CN, porte-parole du ministère
2. **Patrice Manengeri**, RN, Directeur du Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Éducation
3. **Scholastique Mpengekeze**, pédagogue, équipe nationale PASEC
4. **Kana Pilbert**, pédagogue, mathématicien, équipe nationale PASEC
5. **Nshimirama Aline**, informaticienne, équipe nationale PASEC
6. **Kabaronbo Alice**, économiste, équipe nationale PASEC
7. **Epela Bernard**, statisticien, équipe nationale PASEC
8. **Burikukiye Herménégilde**, Le Secrétaire permanent chargé des services de l'administration scolaire et de la gestion des ressources
9. **Subushimike Adrien**, le Directeur du Bureau de évaluations du système éducatif
10. **Mdayishimne Emmanuel**, le Chef de service des évaluations des acquis scolaires et académiques au BESE
11. **Mme Janine Ihorihoze**, la Secrétaire permanente de la Commission nationale de l'Enseignement fondamental et post-fondamental
12. **Dr André Nduwimana**, Le Directeur général (Dg) des curricula et des innovations pédagogiques
13. **Pr Willy-Marcel Ndayitwayeko**, Le Directeur général (DG) de l'Enseignement supérieur

14. **Nyongabo Tharcisse**, Inspecteur général des Finances et des Patrimoines

II. Les partenaires financiers et techniques :

AFD :

1. **Sauvade Robin**, Responsable éducation AFD, Burundi

UNICEF :

1. **Charles Nzeyimana**, Chargé de la coordination sectorielle et dialogue politique UNICEF, Burundi
2. **Nsengiyuma Dieudonné**, Chargé du bureau de l'Éducation, UNICEF, Burundi
3. **Kelly Ange Irakoze**, Chargée des données, UNICEF, Burundi

4. UNESCO :

5. **Issa Rubinda**, Responsable Education, UNESCO, Burundi

Banque mondiale :

1. **Marwa Sallami**, Spécialiste Education à la Banque mondiale, Burundi
2. **Thérèse Rukingama Niyonzima**, Consultante Education, Banque mondiale Burundi

Annexe 4 : Personnel du bureau des évaluations du système éducatif

N°	NOM ET PRÉNOM	MATRICULE	QUALIFICATION	FONCTION
1	SABUSHIMIKE Adrien	11638784	Licence physique	Directeur
2	CIMPAYE Jeanine	16197582	Licence Littérature française	Conseiller
3	NININAHAZWE Floride	23298386	D7	Secrétaire
4	NININAHAZWE Charlotte	12054167	A2	Secrétaire
5	TWAGIRAYEZU Lionel	22982633	6 ^{ème}	Planton
SERVICE EVALUATON DES ACQUIS SCOLAIRE ET ACADEMIQUE				
1	NDAYISHIMIYE Emmanuel	17994611	Licence littérature anglaise	Chef de Service évaluation des acquis scolaires et académiques
2	NDAYIRAGIJE Cyriaque	17934185	Licence Histoire	Conseiller
3	NDERAGAKURA Domitien	13118541	Licence portugaise	Conseiller
4	HAKIZIMANA Edith	18486883	ENS III Math-Physique	Conseiller
5	NIKOBIRI Théopiste	11906142	Licence portugaise	Conseiller
6	HATUNGIMANA Kélénie	18158905	Licence portugaise	Conseiller
7	NINYIBUKA Déogratias	14122388	IPA V Français	Conseiller
8	CIZA Melchiade	15627609	Licence portugaise	Conseiller
9	NIBIGIRA Elisabeth	14601833	IPA V Chimie	Conseiller
10	NDAMBIWE Espérance	21660605	D7	Secrétaire
11	KAMENGE Thérèse	11643232	D7	Secrétaire

SERVICE ANALYSE DES RESULTATS				
1	CAMBARA Silvère	15809582	IPA V Math + Diplôme post licence/ élaboration du curriculum	Chef de Service analyse des résultats
2	NSABIMANA Pulchérie	14397123	Bac III Administration publique	Conseiller
3	NKUNZIMANA Jean Bosco	16059459	Licence Economie	Conseiller
4	KAMANA Djuma	18509317	Licence Math et Sciences Informatiques	Conseiller
5	BITUHURINGOMA Rémy	12751456	Licence Histoire	Conseiller
SERVICE ADMINISTRATION				
1	NIJIMBERE Etienne	14437438	Licence Biologie	Chef des Services administratifs
2	NIZIGAMA Christine	13800571	Licence Gestion et Administration	Conseiller
3	NITUNGA Moïse	22377492	Bac Anglais	Conseiller
4	NIYONZIMA Léandre	12462577	IR Constr AM	Conseiller
5	NDAYISABA Alexandre	14820586	Licence portugaise	Secrétaire
6	NDAYISHEMEZA Glorioso	17959043	A2	Secrétaire

Annexe 5 : Guide de l'entretien¹⁹

Stratégiques

- Y-a-t-il des réglementations ou des mesures politiques qui organisent la coordination avec le ministre ? Comment est assurée cette coordination au niveau du cabinet ?
- Cette coordination agit-elle sur les dimensions stratégiques ou bien elle se limite aux dimensions techniques ?
- Y-a-t-il des mécanismes de responsabilisation transparents ?
- les pouvoirs publics affichent-ils leur leadership et leur volonté politique de soutenir le SNE et s'assurer que l'évaluation des apprentissages obtient l'aval d'une majorité des différents groupes de parties prenantes actives dans le secteur éducatif ?

Structurelles

- Comment est assurée la cohérence entre le DNE et les autres éléments du système éducatif, afin de garantir que les données pertinentes étayent réellement les pratiques d'apprentissage et d'enseignement ?
- Les données statistiques sont-elles disponibles ?
- Comment est assurée la coordination avec les services déconcentrés : provinciaux et communaux ?
- Est-ce qu'il y a dans le budget du ministère une enveloppe dédiée aux évaluations nationales ? Le BESE burundais est-il autonome, financièrement et administrativement ?

- Comment ont été financées les évaluations réalisées ? (PAADESCO, PASEC 2014, PASEC 2019) ?

Organisationnelles

- Comment sont organisées les évaluations ? à la demande du ministre dans le cadre d'un plan ? celle des bailleurs de fonds ? celle des organismes d'évaluation ?
- Comment les résultats sont-ils communiqués ?
- Y-a-t-il une stratégie pour promouvoir l'évaluation des apprentissages ?
- Est-ce que les postes du BESE sont définis ? les ressources humaines qualifiées ? permanentes ?
- Comment sont assurées la formation de base et celle continue des intervenants aux BESE ?
- Quelles compétences sont développées ? Les modules ? Les contenus ? La structure mandatée ?

19. Les questions ne sont pas toutes posées de la même façon à tous les interviewés, il y a adaptation en fonction du poste



Complexe Sicap Point E, Immeuble C
3^e étage, avenue Cheikh Anta Diop
BP 3220 Dakar Sénégal
Tél. : +221 33 859 29 79 / 33 859 29 91
Fax : +221 33 825 17 70
pasec@confemen.org
www.pasec.confemen.org



@CONFEMEN

